

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA VIE
CITOYENNE EDUCATIVE ET
SPORTIVE

Service de la Vie Educative

JS/VP

N° 2018/128

586

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

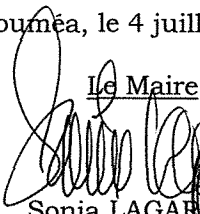
OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2018

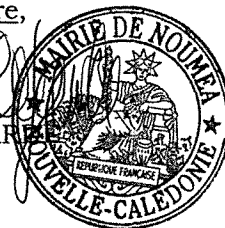
P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Au-delà des compétences de principe de la Commune dans le domaine scolaire, la Ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs, ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des scolaires, présentés par les associations ou groupements dont les activités participent activement à la vie éducative. Pour une parfaite cohésion dans cette démarche, la Ville a arrêté des critères dans l'objectif de garantir une cohérence dans les attributions. La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 4 juillet 2018

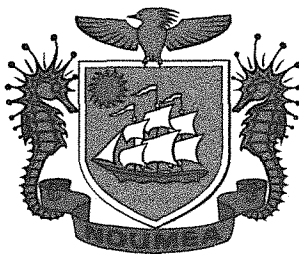

Le Maire,
Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS RETENUES - ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 1 576 150 F
 Montant proposé : 284 330 F
 Reste : 1 291 820 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2018	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE EN 2018	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MATHILDE BROQUET Présidente : Aurélie IVAMI	Aide financière pour l'achat de livres dans le cadre d'un projet basé sur le vocabulaire, qui concernera le cycle 2. Ce projet permettra aux élèves d'enrichir leur lexique et d'effectuer une multitudes d'activités qui les aidera à mieux comprendre leur projet.	-	104 180 F	0 F	104 180 F	-	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	100 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE LOUISE VERGES - TINDU Directeur : Eric BASTIEN	Aide au financement d'un séjour à Fort Téremba du 9 au 12 juillet 2018 dans le cadre du projet "classe patrimoine TEREMBA".	-	347 910 F		100 000 F	APE : 60.710 F DENC : 187.200 F	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	100 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE YVONNE DUPONT - RECEIVING Enseignante : Krystel NEWLAND	Aide au financement de la prestation d'un cycle d'équitation au Poney Club.	-	84 330 F	66 930 F	84 330 F	-	Avis favorable La Ville participe aux projets de l'école	84 330 F
TOTAL								284 330 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 586
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUIL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/128 du 4 juillet 2018,

La Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 13 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 284.330 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux organismes, groupements et associations suivants :

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE
MATHILDE BROQUET

Aide financière pour l'achat de livres dans le cadre d'un projet basé sur le vocabulaire, qui concernera le cycle 2. Ce projet permettra aux élèves d'enrichir leur lexique et d'effectuer une multitude d'activités qui les aidera à mieux comprendre leur projet

100.000 F

COOPERATIVE DE L'ECOLE LOUISE VERGES

Aide au financement d'un séjour à Fort Téremba du 9 au 12 juillet 2018 dans le cadre du projet «classe patrimoine TEREMBA»

100.000 F

COOPERATIVE DE L'ECOLE YVONNE DUPONT

Aide au financement de la prestation d'un cycle d'équitation au Poney Club.

84.330 F

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

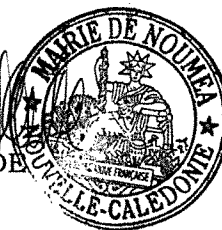
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUIL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S (S.V.E.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances